



GEWONE ZITTING 2018-2019

13 MAART 2019

---

**VERENIGDE VERGADERING  
VAN DE  
GEMEENSCHAPPELIJKE  
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

---

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE**

**betreffende de preventie  
van de impact van de hormoonverstoorders  
op de menselijke gezondheid**

---

**VERSLAG**

uitgebracht namens de commissie  
voor de Gezondheid

door mevrouw Simone SUSSKIND (F)

---

Aan de werkzaamheden van de commissie hebben deelgenomen:

*Vaste leden:* mevr. Catherine Moureaux, mevr. Simone Susskind, de heer Abdallah Kanfaoui, mevr. Martine Payfa, de heer André du Bus de Warnaffe, mevr. Magali Plovie, mevr. Hannelore Goeman.

*Plaatsvervangers:* mevr. Jacqueline Rousseaux, de heer René Coppens.

*Andere leden:* mevr. Isabelle Emmery, de heer Jamal Ikazban.

---

*Zie:*

Stuk van de Verenigde Vergadering:

B-127/1 – 2018/2019: Voorstel van resolutie.

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

13 MARS 2019

---

**ASSEMBLÉE RÉUNIE  
DE LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE  
COMMUNE**

---

**PROPOSITION DE RÉOLUTION**

**relative à la prévention  
contre les impacts des perturbateurs  
endocriniens sur la santé humaine**

---

**RAPPORT**

fait au nom de la commission  
de la Santé

par Mme Simone SUSSKIND (F)

---

Ont participé aux travaux de la commission :

*Membres effectifs :* Mmes Catherine Moureaux, Simone Susskind, M. Abdallah Kanfaoui, Mme Martine Payfa, M. André du Bus de Warnaffe, Mmes Magali Plovie, Hannelore Goeman.

*Membres suppléants :* Mme Jacqueline Rousseaux, M. René Coppens.

*Autres membres :* Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban.

---

*Voir :*

Document de l'Assemblée réunie :

B-127/1 – 2018/2019 : Proposition de résolution.

## **I. Toevoeging van een mede-indiener aan het voorstel van resolutie**

Met instemming van de indieners van het voorstel van resolutie, dient de naam van mevrouw Magali Plovie toegevoegd te worden aan de lijst van mede-indieners.

### **II.1. Inleidende uiteenzetting van mevrouw Catherine Moureaux, eerste mede-indiener van het voorstel van resolutie**

## **I. Ajout d'une codéposante à la proposition de résolution**

Avec l'accord des auteurs de la proposition de résolution, il y a lieu d'ajouter le nom de Mme Magali Plovie à la liste des codéposants.

### **II.1. Exposé introductif de Mme Catherine Moureaux, première coauteure de la proposition de résolution**

Mme Catherine Moureaux considère que les perturbateurs endocriniens constituent une urgence sanitaire européenne. Cette problématique s'inscrit dans le cadre d'une transition juste, qui concilie les questions environnementales et sociales, car c'est sur la santé des publics les plus fragilisés que l'impact des perturbateurs endocriniens sera le plus sensible si les pouvoirs publics n'agissent pas de manière volontariste en la matière, dans le respect du principe de précaution.

L'intervenante résume les développements de la proposition de résolution, en ajoutant l'épidémie mondiale de diabète à la liste des problèmes de santé auxquels peuvent probablement être associés les perturbateurs endocriniens.

La députée déplore que, sous l'influence des groupes de pression industriels, dont les débats relatifs au glyphosate ont récemment rappelé le poids, l'Union européenne ait finalement retenu une définition des perturbateurs endocriniens plus étroite que le consensus atteint par la communauté scientifique et la société civile.

L'oratrice signale qu'un groupe de travail au sein du Parlement bruxellois examine actuellement deux propositions de résolution sur le même sujet : la proposition de résolution 'visant à prévenir les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et l'environnement' (no A-726/1 – 2017/2018) et la proposition de résolution 'relative à la prévention contre les impacts des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et l'environnement' (no A-733/1 – 2018/2019).

Il s'agit en effet d'une problématique transversale qui touche aux compétences de tous les niveaux de pouvoirs, dont chacun doit actionner l'ensemble des leviers dont il dispose. C'est pour cette raison que les tirets du dispositif de la présente résolution ne sont pas adressés à la Commission européenne ou au gouvernement fédéral, mais bien au seul Collège réuni, afin qu'il mette en œuvre tous les moyens dont il peut user dans le cadre de ces compétences.

Le premier considérant de la proposition à l'examen renvoie au rapport d'information du Sénat. Ce document, qui résulte de travaux très approfondis (nombreuses auditions, clarification juridique des compétences respectives des différents niveaux de pouvoir, etc.), a recueilli un large soutien politique. Il conclut à la nécessaire collaboration entre le fédéral, les communautés

et les régions pour répondre aux mises en garde des scientifiques et des instances internationales (Organisation mondiale de la santé et Organisation des Nations-Unies, notamment) sur les dangers des perturbateurs endocriniens. Le texte à l'examen est largement inspiré par le catalogue de mesures préconisées par le Sénat.

D'autres pays ont déjà adopté des mesures ; la Belgique pas encore. Bruxelles peut exercer un rôle pionnier et se faire la cheville ouvrière d'une stratégie nationale coordonnée de réduction de l'exposition de tous les citoyens aux perturbateurs endocriniens. Bruxelles peut et doit agir dès maintenant, sans attendre les autres niveaux de pouvoir.

À cet effet, le texte demande notamment au Collège réuni, d'une part, de sensibiliser la population, et singulièrement les groupes cibles les plus vulnérables, d'autre part, de promouvoir les mesures préventives et, enfin, de monitorer la nocivité éventuelle des produits de substitution.

L'oratrice espère que le texte recueillera un large assentiment, qui lancerait un message clair : la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens forme une des priorités de la politique de Santé menée par la Commission communautaire commune.

## **II.2. Inleidende uiteenzetting van de heer André du Bus de Warnaffe, mede-indiener van het voorstel van resolutie**

## **II.1. Exposé introductif de M. André du Bus de Warnaffe, coauteur de la proposition de résolution**

M. André du Bus de Warnaffe salue à son tour le travail réalisé par le Sénat, institution dont il regrette qu'elle soit trop peu médiatisée : en tant qu'émanation des entités fédérées, elle a pourtant un rôle important à jouer pour renforcer leur collaboration.

Le député rappelle que le rapport d'information du Sénat, paru en février 2018, avait été précédé par celui du Sénat français, publié en janvier 2017. En outre, dès 2002, l'Organisation mondiale de la santé attirait l'attention sur les effets délétères des perturbateurs endocriniens sur la santé des individus. Or, seul 1 % des quelque 84.000 substances chimiques commercialisées ont été testées pour vérifier si elles ne présentent pas de risques de perturbation endocrinienne. La liste est pourtant longue des produits d'usage courant (bisphénol A, phtalates, pesticides, retardateurs de flamme...) qui renferment des molécules suspectées de favoriser cancers, diabète, obésité et maladies de la reproduction. Ces substances se trouvent dans l'air que nous respirons, les aliments que nous mangeons, l'eau que nous buvons, dans les habits et les cosmétiques que nous utilisons chaque jour.

L'objectif du texte à l'examen est avant tout de s'emparer de cette problématique, afin de protéger les

consommateurs contre les perturbateurs endocriniens. L'étude de ces substances est en enjeu en matière de santé, mais aussi d'environnement, étant donné que les liens existants entre la qualité de l'environnement et la santé ne sont plus à prouver. Aussi le texte s'inspire-t-il de l'intention d'intégrer la santé dans toutes les politiques.

De nombreuses incertitudes subsistent néanmoins. C'est pourquoi, en plus d'inviter le Collège réuni à sensibiliser et communiquer aux plus grands nombres pour que la problématique puisse être comprise de manière claire et précise, la proposition de résolution lui demande également, d'une part, de réaliser un monitoring permanent de l'impact des substances de substitution des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine pour garantir qu'elles ne soient pas nocives et, d'autre part, de suivre l'évolution des cancers du sein et de la prostate, afin de pouvoir en déterminer les causes, tout en tenant compte de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et de l'influence de ces substances sur la reproduction.

L'auteur conclut en indiquant avoir cosigné ce texte parce que les perturbateurs endocriniens font peser une menace réelle sur la santé humaine, même si leurs effets ne sont pas encore entièrement connus. Il convient dès lors de s'en prémunir.

### III. Algemene bespreking

### III. Discussion générale

Mme Simone Susskind souligne le rôle d'organe de réflexion du Sénat, où sont examinées en profondeur des problématiques d'intérêt général.

M. Abdallah Kanfaoui fait siens les constats posés dans les développements de la proposition de résolution : les preuves s'accumulent de la nocivité des perturbateurs endocriniens, soupçonnés d'être la cause de divers troubles hormonaux, dont la puberté précoce, l'infertilité ou certains cancers. Il semble que les femmes en soient les premières victimes : entre 1990 et 2013, le nombre de cancers du sein a doublé à l'échelle mondiale, et il est établi que les facteurs environnementaux jouent une part prédominante dans cette évolution statistique. La Belgique est le pays le plus touché par ce cancer, sur la survenue duquel de nombreuses études montrent une action des perturbateurs endocriniens. Les effets délétères de ces substances, et singulièrement des pesticides, engendreraient chaque année quelque 157 milliards d'euros de dépenses de santé au sein de l'Union européenne.

Il convient donc de prendre des mesures politiques, notamment pour protéger les publics les plus vulnérables, à savoir les femmes enceintes et les enfants en croissance : c'est en effet lors du développement fœtal et pendant l'enfance que les conséquences de l'exposition aux perturbateurs endocriniens sont les plus sévères, entre autres sur le développement neurocérébral.

La Commission communautaire commune devrait dès

lors se donner pour mission de fournir une information fiable aux consommateurs sur la présence éventuelle de perturbateurs endocriniens dans les produits de consommation. Cette information devrait figurer de manière lisible sur les étiquettes. Une politique cohérente devrait également être définie en matière de publicité pour les produits contenant des perturbateurs endocriniens, en concertation avec le secteur, notamment en imposant l'usage du pictogramme d'avertissement pour les femmes enceintes et les nourrissons, déjà utilisé pour les médicaments et l'alcool.

Le député indique, pour conclure, que son groupe votera en faveur de la proposition de résolution.

Mme Magali Plovie déclare que son groupe attire depuis longtemps l'attention sur les dangers des perturbateurs endocriniens ; elle se réjouit que cette question fasse désormais l'objet d'un large consensus, ce dont témoigne le rapport d'information du Sénat, source d'inspiration du présent texte. Cette conscientisation va permettre de prendre enfin des mesures. Or, il est nécessaire et urgent d'agir : par exemple, l'agence européenne des produits chimiques révélait récemment qu'en dépit de la réglementation, un jouet sur cinq contient des phtalates.

La députée estime opportun que la Commission communautaire commune actionne les leviers dont elle dispose dans le cadre de ses compétences en matière de santé. Aussi la députée souhaite-t-elle non seulement soutenir la proposition de résolution, mais également la cosigner.

#### **IV. Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het verzoekend gedeelte en stemmingen**

##### *Consideransen*

De consideransen lokken geen enkele commentaar uit.

##### **Stemming**

De consideransen worden aangenomen bij eenparigheid van de 9 aanwezige leden.

##### *Verzoekend gedeelte*

Het verzoekend gedeelte lukt geen enkele commentaar uit.

##### **Stemming**

Het verzoekend gedeelte wordt aangenomen bij eenparigheid van de 9 aanwezige leden.

#### **V. Stemming over het geheel van het voorstel van resolutie**

#### **IV. Discussion des considérants et des tirets du dispositif et votes**

##### *Considérants*

Les considérants ne suscitent aucun commentaire.

##### **Vote**

Les considérants sont adoptés à l'unanimité des 9 membres présents.

##### *Dispositif*

Le dispositif ne suscite aucun commentaire.

##### **Vote**

Le dispositif est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

#### **V. Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution**

Het voorstel van resolutie wordt in zijn geheel aangenomen bij eenparigheid van de 9 aanwezige leden.

*- Vertrouwen wordt geschonken aan de rapporteur voor het opstellen van het verslag.*

*De Rapporteur,*

Simone SUSSKIND

*De Voorzitter van de vergadering,*

Abdallah KANFAOUI

La proposition de résolution dans son ensemble est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

*- Confiance est faite à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.*

*La Rapporteuse,*

Simone SUSSKIND

*Le président de séance,*

Abdallah KANFAOUI